

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 12

Rubrik: A nos abonnés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le langage de l'Exposition nationale

Quand paraîtront ces lignes, écrites au lendemain de l'inaugurale, la grande presse aura déjà donné le ton et beaucoup de nos lecteurs auront vu de leurs yeux vu. Aussi n'allons-nous pas courir après l'actualité et les primeurs. Nous allons d'abord tenter de lire cette œuvre jusqu'au bout et pas trop en diagonale. Après, nous ouvrirons la discussion. Dans quel esprit ?

Tout d'abord en soulignant et en décrivant les réussites. Tant d'argent, tant de travail ! On n'investit pas une telle somme d'efforts sans que naissent des inventions heureuses. Où sont-elles ? A inventorier. Ensuite, il s'agira de savoir s'il y a une proportion entre les réussites reconnues et les ambitions affichées.

Un exposition nationale, c'est la recherche d'un langage. Comment s'exprimer et se faire comprendre de millions de spectateurs ? Jamais (et cette première impression s'imposait au fur et à mesure que s'élargissait la visite) le problème de la parole n'a été aussi difficile à résoudre. Nous disposons de formidables moyens de reproduction, la division du travail nous permet d'engager des spécialistes du bon goût, des professionnels de la mise en page, du stylisé, du dépouillé; des machines IBM vous parlent et vous tutoient comme si l'on avait gardé les

cochons ensemble, le cinérama vous plonge dans un bain d'images à croire que l'on a des yeux derrière la tête, mais l'homme, lui, perd de plus en plus le sens de la parole directe. Les C.F.F., en 1964, ce n'est plus, sentimentalement, une loco et un chef de gare. Les P.T.T., le sourire du facteur. La Suisse, ce n'est plus un alpage et du folklore. L'armée, ce n'est plus Gilberte de Courgenay et le fusilier Möckli. Alors, de grandes roues abstraites tournent dans un vide vitré, les rouages sont translucides, des lampes s'allument, des globes rotationnent, des slogans schématisent et nous invitent aujourd'hui à penser au futur. Mais où est la parole nationale et humaine ? Le visiteur qui recherche un langage le retrouvera dans l'atmosphère de fête; il y a le Luna Park, l'eau, l'air, le vin, des filles et des garçons, la lumière, une foule. Les jeux de la Voie de la jeunesse démanagent les adultes, le télécanapé est comme un petit train de montagne, l'IBM comme un diseur de bonne aventure.

Abstraction, modernisme, formalisme d'une part, loisirs et goût d'enfance d'autre part. L'Expo pourrait bien être de manière plus subie que voulue un reflet de notre société.

Quelle langue parlons-nous en 1964 ? Et pourrions-nous en parler une autre ? C'est la question qu'il faudra poser.

Ne noyez pas le mésoscaphe !

Ce n'est pas les déclarations, les prises de position, les conférences de presse qui ont manqué. Nous en avons lu des pages et des pages. Mais que savons-nous de solide, de sûr, d'objectif ? Rien. Par exemple, qui sont les experts dont l'avis a été déterminant ? Tiennent-ils à demeurer cachés ? Vous ne trouverez pas parmi ceux qui sont intéressés à cette affaire une personne sur cent capable de les nommer. Pourtant cela aurait une référence utile. On était moins avare lorsque chaque détail avait une portée publicitaire. Autres questions : les experts

étaient-ils mandatés par l'Expo ou par l'Office fédéral des transports ? Pourquoi n'a-t-on pas désigné d'emblée des experts sur plan ? Pourquoi, dans une affaire litigieuse de cette nature, n'a-t-on pas procédé à une contre-expertise ? Certaines des réparations à entreprendre sont-elles dues à des erreurs de fabrication ou à des erreurs de manipulation lors des essais ?

Ce n'est pas que nous ayons manqué d'informations, mais pour dire que nous sommes informés...

Le mythe Walt Disney

Pour la plupart des gens, la publicité aidant, Walt Disney est considéré comme un véritable génie, comme le roi du dessin animé, le plus grand des documentaristes, le charmeur des enfants et des adultes, l'homme qui peut tout faire. C'est l'« ami public N° 1 ».

Pour d'autres, peu nombreux par rapport à la masse des adorateurs, Walt Disney incarne à la fois la médiocrité et la roublardise : tous ses dessins animés sont mauvais (sauf les très anciens), ils sont l'illustration d'une idéologie bourgeoise distillée habilement dans l'esprit des spectateurs dès leur plus tendre enfance ; quant aux documentaires, ils n'ont aucune valeur ; partiellement truqués, pleins de mièvrerie, ils camouflent habilement une propagande à la fois capitaliste et occidentale.

Mais en réalité, Walt Disney, qu'est-ce que c'est ? C'est un homme qui, à ses débuts, a su faire des dessins animés qui connurent un énorme succès. Avec l'argent ainsi gagné, il a pu monter des studios devenus gigantesques. Aussi, depuis longtemps, est-il exclusivement producteur. Depuis belle lurette, il ne met plus la main à la pâte, et n'a plus à le faire. Il finance les films qui sortent de ses studios, il emploie des masses de dessinateurs, de réalisateurs et de documentaristes. Il n'a rien d'autre à faire qu'à fournir le matériel et à laisser coller sa marque sur la marchandise.

Les véritables et les seuls auteurs des films dits de Walt Disney sont ceux dont les noms figurent au générique. Et dans la masse et la relative diversité de ces réalisations, il y a passablement de médiocrités, mais parfois aussi — rarement ! — des choses un peu moins mauvaises. Quelquefois sort un bon dessin animé (de cinq minutes), bien meilleur que ceux que Walt Disney faisait lui-même à l'époque héroïque et devant lesquels ceux qui le dénigrent aujourd'hui se pâmaient d'admiration, alors que ces anciens films ne font même plus rire, et ne présentent qu'un intérêt historique. Quelquefois aussi, certains documentaires, surtout ceux qui concernent la vie animale, malgré leurs défauts, leurs commentaires lamentables, sont tout aussi valables, sinon davantage, que « Les animaux », de Frédéric Rossif — qui était loin de mériter les éloges dont on l'a trop largement pourvu, précisément par réaction contre la production Disney. Quelquefois aussi peut sortir des studios Disney un film non dépourvu de qualités, comme « 20 000 lieues sous les mers », réalisé par Richard Fleischer.

Admirateurs et détracteurs lui font trop d'honneur en le traitant comme un créateur véritablement responsable, alors qu'il ne leur viendrait nullement à l'idée d'agir de même en parlant de la Metro Goldwyn Mayer ou de la Fox.

Tirs militaires obligatoires et payants

On sait que les tirs militaires obligatoires ont suscité déjà d'innombrables protestations. Rien n'y fait. Ce qui n'empêche pas qu'il soit nécessaire de taper encore sur ce clou. Nous avions l'intention d'aborder une fois ce sujet. Un de nos lecteurs a rédigé pour nous ce qui est le sentiment de tous. Nous lui laissons la parole.

A la Rédaction de « Domaine Public »
Lausanne, Case Chauderon 142

Messieurs,

C'est avec un grand intérêt que je lis votre journal. J'ai particulièrement apprécié votre prise de position envers l'armée lors des incidents qui se sont produits il y a quelques temps (tours du lac Noir, etc.). Vous êtes à peu près un des seuls journaux qui ait donné des détails de cette affaire.

A mon tour de vous écrire en quelques mots ce que je considère comme une grossière injustice et contraire à notre démocratie. Peut-être y trouverez-vous l'objet d'un prochain article ? Je veux parler des tirs obligatoires. Si le citoyen-soldat accomplit chaque année son cours de répétition, où pendant trois semaines il a largement le temps d'apprendre à tirer, je ne comprends pas pourquoi il doit encore, une fois dans l'année, se rendre à un stand pour effectuer un tir obligatoire. Et ce qui est encore plus injuste, payer ce tir obligatoire sous forme de cotisation à une société de tir. Je sais que nous vivons dans le pays de l'arbalète et je ne suis pas contre les adeptes du tir, mais si ceux-ci veulent exercer leur sport favori, qu'ils paient de leur poche. Le Conseil fédéral leur a déjà alloué un million supplémentaire (j'ignore la somme qu'ils touchaient auparavant) alors que la Suisse aurait tant besoin d'appartements à loyers modestes.

Pour la ville de Delémont, la cotisation pour le tir obligatoire se montait à Fr. 6.— en 1962; à Fr. 7.— avec Fr. 2.— en retour au participant au tir en campagne en 1963; à Fr. 9.— avec Fr. 3.— en retour au participant au tir en campagne en 1964. Encore une drôle de manière d'agir. On augmente les cotisations d'une manière indirecte pour attirer davantage de participants au tir en campagne. Mais comme l'on sait que les jeunes ne sont pas attirés par ce genre de sport, les caissiers peuvent se frotter les mains. Combien de temps ce petit jeu durera-t-il encore ? Je me le demande. Ne peut-on rien faire ?

Comme cette question intéresse une grande partie des citoyens soldats, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez consacrer un article à ce sujet.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes plus respectueuses salutations.

S. R.

Du civil au soldat, de D.P. au S.P.P.

Sous ce titre, « Du civil au soldat », nous avions, dans D.P. 6, donné une traduction du « Berner Tagblatt ». C'était un document d'ethnographie intérieure, présenté comme tel.

Autre document : le service de presse protestant découpe notre texte, enlève le titre, met son sigle au bas du papier (S.P.P.) et, sans autre référence, le distribue. Le « Semeur vaudois » (dont certains éditorialistes craignent pourtant comme le diable l'influence des journalistes de gauche) le reproduit sous ce label sans y voir malice (21 mars 1964). Soit ! Non que nous soyons par nature charitables, mais étant par idéologie partageux.

A nos abonnés

Un retard dans la fabrication des plaques-adresses a retardé l'expédition des journaux destinés aux nouveaux abonnés et à ceux qui ont changé d'adresse. Qu'ils veuillent bien nous excuser.

Merci une fois de plus à ceux qui nous envoient un mot d'encouragement, à ceux qui font connaître « Domaine Public », qui le font circuler.

Il est un autre encouragement auquel nous sommes aussi très sensibles : les nouveaux abonnements qui tombent dans notre escarcelle.